

## Au coup par coup

Enfin les voilà, ces taxes d'orientation! Louées par les tenants du libéralisme parce que conformes aux principes de l'économie de marché, présentées comme l'alternative moderne aux interventions autoritaires de l'Etat, elles ont été jusqu'à présent systématiquement rejetées par les mêmes dès lors qu'un projet concret était proposé. Cette fois, le consensus politique semble acquis — menace climatique aidant — si l'on en croit les premières réactions à l'idée du Conseil fédéral de taxer les agents énergétiques responsables des émissions de CO<sub>2</sub>.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision quant au principe qu'elle entend mettre en place, des améliorations sur le fond sont nécessaires; nous émettons aussi de sérieuses réserves sur la manière.

Flavio Cotti est un familier des effets d'annonce: le magistrat tessinois aime à ponctuer le quotidien politique de déclarations fracassantes et de projets inattendus; il sait jouer avec art de l'actualité. La manière plaît puisqu'il caracole en tête des sondages de popularité. Mais au-delà de la manière, qu'en est-il de l'efficacité?

Le projet de taxe sur le CO<sub>2</sub> sent la précipitation. On aurait préféré une solution mieux étayée, qui présente clairement les avantages et les inconvénients d'une telle intervention et les modalités financières de son application. Une solution dont on puisse apprécier le rôle dans la politique de protection de l'environnement et l'effet sur les finances fédérales. Aujourd'hui, c'est la menace climatique qui occupe le devant de la scène.

Sur l'urgence d'agir existe un large accord. Mais s'agit-il de jours ou de mois ou plutôt de sérieux dans l'action? On ne peut s'empêcher de voir dans ce projet soudain un coup justifié par la deuxième conférence sur le climat qui se déroule actuellement à Genève. La Suisse y fera donc bonne figure internationale et peut espérer entraîner quelques pays réticents dans son sillage. Soit.

Osons quelques rappels moins planétaires mais néanmoins importants pour la protection de l'environnement.

Cette taxe ne va-t-elle pas mettre en péril la réforme des finances fédérales et l'introduction de la TVA qui prévoit l'imposition des agents énergétiques? Or assurer les ressources de la Confédération est une condition indispensable d'une politique efficace et à long terme de la protection de l'environnement

Les objectifs de qualité de l'air fixés par le Conseil fédéral ne seront pas atteints dans le délai imparti. C'est pourquoi Flavio Cotti avait promis pour cet été un nouveau train de mesures, des mesures étudiées et évaluées par les ingénieurs d'Elektrowatt. Rendez-vous manqué; les projets sont toujours dans les tiroirs (lire l'article en page 2).

La protection de l'environnement — ou, pour être plus précis, le rétablissement des qualités suffisantes du milieu vital — exigera à coup sûr un effort important. On attend dès lors du Conseil fédéral une action cohérente et efficace sur le long terme et non des gestes ponctuels inspirés par l'actualité immédiate. JD

### DOSSIER DE L'ÉDITO

## Le principe de la taxe

(jd) Une taxe d'orientation vise à modifier les comportements afin de réaliser un objectif. Il s'agit d'un mécanisme qui joue sur le calcul économique du consommateur. Dès lors le niveau de la taxe est déterminant pour assurer le succès de

la mesure. A cet égard le projet gouvernemental reste modeste puisque la dépense supplémentaire moyenne pour un ménage — déplacements et chauffage — ne dépassera pas 60 francs par mois. Or selon le bureau d'étude Infrac, il faut prévoir une taxe de 30% au moins pour susciter une réduction sensible de la consommation. Déjà la gauche et les Verts ont souligné l'insuffisance du projet. Mais l'important, dans un premier temps,

(suite en page 2)

# Des responsabilités partagées

**(p)** Il n'y a pas vraiment lieu de s'étonner de l'importante augmentation du coût de Rail 2000: les CFF n'ont pratiquement construit aucune nouvelle ligne depuis des décennies et manquent donc singulièrement d'expérience pour mener à bien ce projet, tant au niveau technique que dans les relations qu'il suppose avec les collectivités locales. Quant aux chiffres que représentent les 9 ou 10 milliards que coûtera finalement Rail 2000 en regard des 40 milliards que nécessitera l'achèvement du réseau des routes nationales? Les premiers permettront un accroissement de 60% de la capacité de transport du rail qui, rappelons-le, doit fournir toujours davantage de prestations — tant pour les voyageurs que pour les marchandises — en ayant à sa disposition un réseau qui n'a que peu été amélioré depuis le début du siècle. Cette position ne nous empêchera pourtant pas de nous montrer critique sur la manière dont ce projet a été conduit.

● Les CFF ont le tort d'être restés une régie qui manque singulièrement de souplesse. Sur la base des exigences nécessaires pour réaliser Rail 2000 — des temps de parcours inférieurs à une heure entre les gares-carrefours — ils n'ont

proposé qu'une solution: de nouveaux tracés. On sait pourtant depuis longtemps que toute intervention sur le terrain est difficile dans un pays aussi peu-

plé et décentralisé que la Suisse. Ce n'est que jeudi dernier — deux jours après l'annonce des nouveaux budgets Rail 2000 — que les résultats d'une pré-étude de l'EPFZ sur l'utilisation de trains à caisse inclinable (de type Pendolino) ont été rendus publics. Cette étude aurait dû se faire avant de décider du moyen de satisfaire aux exigences du projet, d'autant plus que du matériel roulant a été ou va être commandé en nombre. Même si un autre type de matériel n'aurait pas permis de renoncer aux nouveaux tronçons, le gain de temps aurait peut-être pu être réparti entre plusieurs techniques.

Pour justifier une partie de l'augmentation, les CFF précisent que les ordonnances d'application de la Loi sur la protection de l'environnement n'étaient pas encore connues au moment de la planification. Ils ont certes raison. Mais chacun savait que des exigences nouvelles étaient en discussion.

La régie se plaint aussi du nombre élevé d'oppositions qu'elle doit traiter et qui retardent les travaux, chaque année supplémentaire coûtant 700 millions. Elle porte pourtant une lourde responsabilité

## *(suite de la première page)*

n'est-il pas d'obtenir un large soutien politique et de rôder ce nouveau mode d'intervention, quitte à l'adapter ensuite?

Ce soutien politique nécessaire dépendra de la crédibilité du projet. Ce dernier ne doit en aucune manière ressembler à un impôt déguisé, destiné entièrement ou en partie à remplir les caisses publiques. A ce titre la première esquisse présentée n'est guère satisfaisante qui prévoit pêle-mêle de financer l'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/AI et la recherche énergétique, ainsi que l'abaissement de la charge fiscale. L'effet incitatif porte d'autant plus que le consommateur-contribuable saisit directement le bénéfice à tirer d'un changement de comportement. D'où la solution simple qui consiste à rembourser les taxes perçues en distribuant, sous une forme à définir, une somme égale à chaque habitant, à la manière de l'écobonus. A titre transitoire, on peut imaginer qu'une partie de la somme fournie par la taxe soit affectée à faciliter l'adaptation des consommateurs

particulièrement pénalisés par la mesure.

## **Le suivi du dossier**

**(pi)** Le 10 septembre 1986, le Conseil fédéral publiait son *Rapport sur la lutte contre la pollution de l'air*. Il constatait que les mesures législatives qui avaient été décidées ou élaborées ne permettraient pas d'atteindre les buts fixés, à savoir un retour à la situation d'avant 1960. Le rapport fut discuté aux Chambres, qui chargèrent le Conseil fédéral d'étudier 54 mesures supplémentaires; le mandat fut confié au bureau Elektrowatt; ces 54 mesures ne suffisant pas pour atteindre l'objectif visé, le bureau d'ingénieurs proposa 11 nouvelles mesures. Toutes ces propositions ont été évaluées et leur efficacité chiffrée dans un rapport de juin 1989. Et même si ces mesures ne portaient pas sur les émissions de CO<sub>2</sub>, beaucoup d'entre elles visaient à diminuer la consommation de combustibles fossiles et auraient donc

agi sur les émissions de gaz carbonique, aussi bien que sur celles de soufre, d'oxydes d'azote ou d'hydrocarbures, qui étaient les polluants visés par le rapport Elektrowatt. On trouve ainsi dans ce document au moins 35 mesures qui contribueraient à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>; à notre connaissance, quatre sont réalisées ou en voie de l'être; parmi elles une a été décidée sous pression extérieure (promotion du trafic marchandises combiné) et trois autres ont des effets nuls ou impossibles à chiffrer.

En juin 1989, un communiqué du Département fédéral de l'intérieur annonce que «Le Conseil fédéral examinera concrètement les résultats du rapport après la pause estivale et il prendra alors les décisions nécessaires.»

On reste à ce jour dans l'attente d'un plan d'action efficace et réaliste, qui résulte à la fois des études techniques réalisées et de concertations avec des représentants de l'industrie, des partis politiques et des organisations de protection de l'environnement.

dans cette situation, en n'ayant pas associé les collectivités locales, les riverains, les paysans touchés, dès les grandes lignes du projet connues. Trop souvent, les représentants de la régie ont amené des projets finis, sûrs de leur bon droit. La présence de communes dans les listes d'opposants montre bien l'absence de concertation qui a présidé à la planification du projet. D'autres méthodes existent, comme le prouve l'expérience relatée dans l'article ci-dessous.

● Le Conseil fédéral a pour sa part péché par excès de modestie. Alors que les CFF présentaient un projet concernant le rail, il lui appartenait dès le départ de le transformer en une nouvelle conception — chiffrée — des transports publics à l'échelle du pays. C'est donc un projet au rabais quant aux investissements prévus qui a été soumis au Parlement. Simultanément, Rail 2000 a été gonflé artificiellement par de multiples intentions — amélioration générale de la desserte dans tout le pays — dont le financement ne faisait pas partie du crédit initial, et n'a d'ailleurs jamais été discuté. Le décalage était encore plus grand au moment où le peuple s'est prononcé, en décembre 1986, puisque dans l'intervalle des améliorations en faveur des chemins de fer privés ont été ajoutées. On peut d'ailleurs s'interroger sur la sincérité du discours en faveur des régions périphériques, qui s'appuyait sur

ce nuage de fumée et sur ces ajouts au projet initial: depuis, de nouvelles études recommandent la fermeture de certaines lignes secondaires et des rumeurs prédisent le remplacement des trains régionaux par des services de bus pour augmenter la cadence des trains Intercity et directs. C'est le rôle du Conseil fédéral que de présenter une conception globale, abordant avec sincérité l'ensemble des questions et proposant des solutions satisfaisantes aux problèmes qui surgissent. Il est urgent par exemple que le gouvernement prépare une convention-cadre pour régler les éventuels passages du rail à la route. Sans quoi, ils ne feront que susciter des oppositions, par crainte de voir la desserte se détériorer et les charges financières être reportées sur les cantons et les communes.

● Quant au Parlement, il n'a pas exercé son mandat de contrôle. Il s'est empressé d'approuver ce projet, qui permettait aux députés de tenir des discours sur leur engagement en faveur de la protection de l'environnement et pour l'encouragement des transports publics, sans remarquer ses faiblesses. C'est finalement un bien mauvais service qu'ils ont rendu aux transports publics: en refusant d'ouvrir les yeux et d'informer dès le départ sur le vrai prix du projet, on renforce encore cette image déformée des transports publics inefficaces, coûteux et mal gérés. ■

ment, il n'y a que des solutions de compromis.

Les deux gouvernements ont mandaté un bureau d'ingénieurs et la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire, un institut de recherche créé par les cantons romands, pour accompagner le processus de décision. Septante-deux secteurs ont été retenus sur des bases essentiellement géologiques, puis trente-deux d'entre eux ont subsisté selon des critères tels que la facilité des voies de communication, la qualité des terres agricoles et des sites notamment. Ces critères, élaborés par les experts, ont été choisis et pondérés en dernière instance par les magistrats cantonaux responsables. Au stade suivant — sélection d'une dizaine de secteurs présentant des caractéristiques optimales — interviennent des groupes d'études régionaux réunissant chacun une quarantaine de personnes qui représentent tous les intérêts concernés. Ce sont eux qui élaborent et pondèrent les critères de sélection, qui ont été acceptés ensuite par les magistrats. Débutent alors des études techniques détaillées et des sondages sur le terrain qui doivent déboucher en 1992 probablement sur le choix des trois sites définitifs, toujours dans le cadre d'une procédure d'information et de consultation des acteurs impliqués.

Cette démarche part de l'idée que l'autorité politique responsable d'un tel projet ne monopolise pas le savoir dans ce domaine: les groupes régionaux sont non seulement des relais de l'information venue d'en haut (politique fédérale de gestion des déchets, problèmes techniques et financiers du stockage, etc); ils fournissent des informations locales qui échappent souvent aux administrations et défendent les intérêts et les points de vue de toutes les parties concernées, participant de plein droit à l'élaboration d'une solution de compromis.

La procédure choisie peut paraître longue et complexe. Mais les échecs consécutifs à une gestion technocratique et confidentielle d'un projet coûtent cher en temps et en argent. La formule ne cache-t-elle pas une habile manipulation des adversaires potentiels par les autorités? Certes non, si l'on admet que la transparence de la démarche, une information exhaustive de tous, l'interaction entre autorités politiques et intérêts locaux constituent les conditions nécessaires d'une démarche démocratique appliquée à un objet complexe. ■

## PARTICIPATION

# Des allers-retours indispensables

**Les CFF, on vient de le voir, ne se distinguent pas par leur doigté dans l'art de traiter avec les collectivités locales, tâche pour laquelle ils n'ont guère d'expérience. La manière dont le dossier des décharges pour des déchets spéciaux stabilisés a été conduit par les cantons de Vaud et de Fribourg montre une autre approche.**

(jd) Si les projets d'infrastructures de transport, d'installations de traitement des déchets, de parkings ou la densification d'un quartier urbain sont si souvent contestés, c'est parce qu'ils sont abordés sous leur seul aspect technique et que leur dimension politique est négligée.

Partant de ce constat les autorités vaudaises et fribourgeoises, chargées par la Confédération de réaliser une installation de stockage pour déchets spéciaux

stabilisés à l'intention de la Suisse romande, ont mis en place une procédure originale. Le temps est révolu où les experts mijotaient dans le secret un projet présenté ensuite au public comme la meilleure solution possible. Aujourd'hui référendums et recours multiples rendent nécessaire une autre approche. Le choix de la transparence et de la participation de tous les milieux touchés s'impose donc, et ce dès les études préliminaires. Car en matière d'aménage-

# Le 700<sup>e</sup> ambigu

**Dans le cadre éclaté de la célébration du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, les cantons romands se sont vu attribuer la Fête des quatre cultures destinée à présenter un large éventail de la création artistique contemporaine en Suisse — dans ce but, la Confédération a alloué une somme de 33 millions de francs. A quelques mois des festivités de 1991, plus de trente projets, dont certains mal ou peu définis, figurent au programme officiel. En outre, il existe un grand nombre de projets dus à l'initiative des cantons, des communes, de sociétés diverses et d'entreprises commerciales.**

La conception de la célébration nationale semble refléter une profonde ambiguïté sociale, artistique et culturelle. L'esprit même de la Fête des quatre cultures paraît dirigiste, élitiste et sélectif; cela dans un pays où la fête est une institution essentiellement démocratique, fruit d'une tradition reposant sur la participation effective des populations aux manifestations collectives. Par ailleurs, un aspect commercial se fait jour dans la promotion officielle de divers produits d'un goût pas toujours heureux.

Le 700<sup>e</sup> anniversaire a été placé sous le signe de l'utopie que Mario Solari, délégué de la Confédération au 700<sup>e</sup>, définit comme «un idéal vers lequel on tend», apparemment sans trop se préoccuper du sens de ce mot chargé d'ambiguïté sémantique. Créé en 1516 par Sir Thomas More pour décrire une société imaginaire, idéale et rationnelle qui n'existe pas, Utopie (du grec *ou* [non] et *topos* [lieu]) s'applique le plus souvent aux visions sociales de penseurs qui, de Platon à Marx, ont construit des modèles ou la Raison et l'Etat règlent dans tous ses détails la vie des personnes, préfigurant les modèles absolutistes et totalitaires de notre âge.

Les quelques documents et informations sur les festivités artistiques romandes disponibles à ce jour dévoilent une deuxième ambiguïté. Il s'agit de l'esprit de contestation, voire de provocation, tant chez certains organisateurs que parmi des artistes associés à divers projets. Dans cette optique, la fonction principale de l'expression artistique est de réveiller les consciences en s'attaquant aux valeurs et aux images établies, une position courante de nos jours. «Il y a dans la provocation, outre l'esprit libertaire dont elle aime s'affubler, quelque chose d'extrêmement constructif et jouissif: elle fait réfléchir» écrit Simon

Vermot dans un éditorial de l'inévitable journal vaudois du 700<sup>e</sup> à propos d'une affiche de Ben Vauthier sur laquelle on peut lire «*La Suisse n'existe pas! Ben.*» Déjà en janvier 1990, Pierre Keller, délégué vaudois au 700<sup>e</sup>, se flattait de vouloir surprendre et pervertir.

L'esprit contestataire se manifeste dans plusieurs projets prévus sous divers auspices en 1991. On peut relever le cas de *Vaudor*, dans les arènes d'Avenches, un grand spectacle dansé pour lequel la Confédération aurait alloué 1'300'000 francs. Au cours d'une conférence de presse, les artistes-créateurs, Jean-Pierre Pastori et Jürg Burth, ont déclaré que le thème central de l'œuvre serait la liberté. Un journaliste ajoute dans son reportage, qu'il s'agit d'«une création orientée sur l'actualité, même la plus dérangeante (...). Une utopie tenant compte de la place, financière en particulier, de la Suisse dans le monde». Toutefois on promet un «spectacle à la fois lucide et chargé d'espoir.»

La contestation se trouve aussi dans quelques créations en Suisse romande qui évoquent les mythes fondateurs de la Confédération, notamment la personne et le geste de Guillaume Tell.

— A Genève, *Guillaume Tell*, un opéra-rock organisé par Guy Mettan.

— A Morges, dans le cadre du festival «Morges-sous-Rire» un spectacle de l'humoriste vaudois François Silvant, dont le personnage principal est Trudi, veuve de «Herr Tell», démarcheur. La grotesque mégère suisse-alsacienne raconte la vie de son mari, myope, soulard et grossier. De plus, le spectacle met en scène Miss Helvetia, «une dame dont l'honorabilité semble avoir été considérablement exagérée».

— A Genève encore, dès maintenant, le Théâtre mobile présente *Guillaume Tell contre Fantômas*; dans ce conflit du

Bien et du Mal, Philippe Nicati se propose de «démontrer quelques faits qui méritent de l'être (...) aussi bien les narcotiques que la requête d'asile et les fichiers (...) en attaquant les institutions plus que les personnes.»

En revanche, et dans un tout autre esprit, le Théâtre du Jorat propose la reprise de *Guillaume le fou* (1916) de Fernand Chavannes dont le sujet est aussi Guillaume Tell. L'accent est mis sur l'individualisme et l'idéalisme «fou» de Tell qui devient alors un homme du XX<sup>e</sup> siècle et non plus un héros de mythe. C'est le peuple, incapable de comprendre les visions de Guillaume Tell, qui fait l'objet des ironies littéraires de l'auteur.

\*\*\*

L'orientation intellectuelle donnée à ces divers spectacles met en lumière une coupure entre, d'une part, les artistes et les animateurs culturels, et le grand public de l'autre. Cela pourrait bien être un indice supplémentaire de la crise de culture que connaît la Suisse, comme la plupart des pays de l'Occident du reste. Ce conflit latent est mal perçu par beaucoup d'artistes qui se contentent d'exprimer leur propre aliénation et désarroi à travers la parodie et la raillerie, plutôt que par le renouvellement des images et des valeurs de la communauté.

En dernier lieu, on peut noter le côté mercantile de l'entreprise culturelle: la vente et la distribution d'articles courants à partir des bureaux du Délégué vaudois (linges de bain, T-shirts, drapeaux, affiches, bouteilles de vins du pays) décorés de motifs dans le style du jour et plus ou moins dans l'esprit du 700<sup>e</sup>. Les clients éventuels, toutefois, ne sont pas informés des critères de sélection des produits, et de la destination des bénéfices retirés de la vente d'«articles spécialement créés pour la circonstance par des artistes de renom» comme nous l'apprend la carte de commande. Une notice explicative, aurait été la bienvenue.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'esprit de la Fête des quatre cultures. Mais il se pourrait bien que ce soit dans les célébrations communales ou régionales de 1991 que se manifesterait un esprit de fête à la fois patriotique et réaliste, peut-être dominé par les préoccupations du jour, mais inspiré par des traditions enrichies au cours du long

# Préparer l'étape suivante

**La prise de position du comité de rédaction a propos de l'Euro-initiative, parue dans notre dernier numéro sous la plume d'André Gavillet, a suscité la réaction de trois membres du comité d'initiative collaborant à Domaine public. Voici donc la réponse d'Yvette Jaggi, Michel Béguelin et Jean-Pierre Ghelfi.**

Lorsqu'on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage. André Gavillet utilise cette méthode pour critiquer l'Euro-initiative. Il donne des leçons de démocratie («choquant» que des médias soutiennent le projet) et de tactique politique («on ne perturbe pas le conducteur», entendez le Conseil fédéral). Il se garde cependant d'indiquer le texte de l'initiative qui est seul déterminant pour juger de la démarche.

Le voici:

Art. 8 bis: *La Suisse participe à la construction de l'Europe.*

*Elle œuvre notamment pour une paix durable et la protection globale de l'environnement, ainsi que pour la démocratie et le fédéralisme.*

Dispositions transitoires, art. 19: *Dans le cadre de sa politique européenne, la Confédération entame des négociations avec la Communauté européenne en vue d'y adhérer. Les accords conclus à cet effet seront soumis au vote du peuple et des cantons conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.*

Reprenons. Des médias soutiennent? Tant mieux. Ils fournissent l'appui administratif indispensable au lancement d'une initiative. On regrette de devoir dire et constater que nous ne l'aurions pas trouvé dans le cadre des organisations et partis; de toute façon ceux-ci n'auraient pas permis le large regroupement de personnes venant d'horizons différents qui composent le comité d'initiative.

Il est un peu ridicule de dire que ce projet pourrait perturber le conducteur. Certes, celui-ci est mal à l'aise. Il a d'abord minimisé l'importance et la

---

développement historique de la Confédération.

Au début de l'année, Pierre Keller observait que «ce qu'il y a de merveilleux avec le 700<sup>e</sup>, c'est qu'en 1992, tout sera fini.»

Dans ce cri du cœur, l'ambiguïté reste entière. ■

G.S. Metraux

portée de l'Acte unique européen, ainsi que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Il a ensuite cru pouvoir se présenter dans la négociation pour l'Espace économique européen avec une longue liste d'exceptions qu'il souhaitait permanentes, tout en voulant disposer de droits identiques ou équivalents à ceux des pays membres.

Il donne depuis l'été le spectacle presque burlesque du conducteur qui doit, semaine après semaine, corriger sa trajectoire pour rester sur la route tracée... par la Communauté. Si sortie de route il doit y avoir, nous n'y serons pour rien! Notre démarche ne signifie pas que nous souhaitons l'échec des négociations en cours. Si un traité sur l'Espace économique européen peut être signé, nous applaudirons, et nous le soutiendrons.

Mais nous ne perdons pas de vue qu'il nous vaudra au mieux un strapontin confortable. Un peu — qu'on nous pardonne la comparaison — comme le Liechtenstein par rapport à la Suisse.

## Histoire de bornes

Dans le dernier numéro de DP, Laurent Rebeaud fait l'éloge des frontières. Quel dérapage étonnant de la pensée écologiste! Depuis l'origine du mouvement, une constante s'impose avec une évidence éclatante: les atteintes à l'environnement ignorent superbement les frontières. De Tchernobyl au CO<sub>2</sub>, des pesticides aux engrais, des pluies acides à la santé des forêts, de la gestion des déchets aux atteintes au climat, toute action écologique efficace exige le gommage des frontières. Dans ce contexte-là la dimension européenne est un (premier) progrès. Une preuve concrète: l'année dernière, le commissaire à la protection de l'environnement a poursuivi devant les tribunaux, dans 270 cas, des pays de la Communauté pour non-application persistante des normes (progressistes) communautaires. Ce sont les

Que tel sera le cas paraît — déjà — évident. L'Autriche n'a pas craint d'annoncer la couleur, tout en participant loyalement aux négociations. Les pays nordiques se tâtent également pour savoir s'ils ne doivent pas, dans la foulée de l'Espace économique européen, en faire autant, c'est-à-dire demander formellement leur adhésion.

Le texte de l'initiative dit clairement que, dans un premier temps (votation en 1994 ou 1995), on engagera des négociations en vue de l'adhésion. Les résultats en seront soumis, dans un deuxième temps, au vote populaire. Ce ne sera pas avant 1997 ou 1998.

Il n'y a là rien de précipité. Ce sont les lenteurs de la démocratie directe qui conduisent dès maintenant à se prémunir contre un risque: en l'absence d'initiative populaire, le conducteur, trop heureux d'en avoir terminé avec l'Espace économique européen, ne serait-il pas tenté d'oublier l'échéance suivante? Dans le cas, enfin, où «l'accélération de l'histoire» devrait conduire les autorités fédérales à s'engager plus tôt qu'elles ne l'avaient prévu ou souhaité dans la voie de l'adhésion («une idée qui gagne en vraisemblance», selon les récents propos de J.-P. Delamuraz), l'Euro-initiative ne constituerait en rien un obstacle. Le pire qui pourrait lui arriver serait d'être retirée...

Y.J., M.B., J.-P.G.

Etats-nations qui freinent! Laurent Rebeaud devrait relire Denis de Rougemont, en particulier L'Avenir est notre affaires. Ce livre a joué un rôle considérable dans la prise de conscience écologique, précisément en montrant les effets nocifs des frontières.

Dans sa conclusion, Laurent Rebeaud propose une étude d'impact dans l'hypothèse d'une entrée de la Suisse dans la CE. Il faudrait y joindre aussi la comparaison des mesures de protection de l'environnement déjà prises et prévues dans les trois ans, dans tous les domaines: il n'est pas certain que ce bilan soit favorable à la Suisse. L'arbre des 28 tonnes ne doit pas cacher la forêt des descriptions où nous avons du retard. Au fait, à propos d'étude d'impact, il ne faudra pas oublier d'établir aussi celle de l'Euro-frousse et du repli sur soi. Une certitude: l'environnement européen n'a rien à y gagner.

Michel Béguelin

# Zéro plus zéro

**Aux partisans du boycott du prochain recensement fédéral de la population – nous ne nous laisserons plus enficher sans autre forme de procès! – gauche et droite opposent l'utilité de données chiffrées, d'une connaissance quantitative nécessaire à fonder des projets sociaux. Comme si les chiffres et les catégories disaient une réalité univoque.**

Sur le coût du «panier de la ménagère», sur la répartition des revenus et le seuil de pauvreté en Suisse, on sait que les résultats divergent largement selon que les enquêtes sont menées par l'OFIAMT, le Mouvement populaire des familles ou la Fédération des consommatrices. On élaborait naguère encore des plans d'urbanisme en fonction d'une «Genève de 800 000 habitants», on construisait le CHUV à Lausanne sur la base d'une durée moyenne d'hospitalisation déjà désuète... Diagrammes et histogrammes ont bien du mal à condenser nos vies, notre santé, nos espoirs.

Qu'il s'agisse de sondages d'opinion ou d'un recensement, ce sont les questions — et les intentions qui les sous-tendent — qui ne sont pas innocentes. Réformateurs sociaux et conservateurs en attendent des connaissances, des outils? Gageons que les «données» du recensement serviront plutôt ceux-ci que ceux-là. Il suffit de lire l'enquête pilote de 1989: ses questions pusillanimes (en apparence seulement?) aplatissent et affadissent la réalité, divisent la population et les logements en catégories préétablies et définitives, sélectionnent et éliminent dans un bel effort de conformisme.

Deux exemples, simplement: le bordereau de maison demande quels agents énergétiques sont utilisés pour le chauffage d'une part, l'eau chaude d'autre part. Neuf réponses sont offertes à choix — mais **une seule** réponse est possible par immeuble. Tant pis pour la diversité des approvisionnements et des systèmes, tant pis pour les efforts d'économie, restons dans la bonne moyenne et effaçons les particularismes.

Le bulletin individuel commence par une série de questions machina-

les: date et lieu de naissance, nationalité, état-civil (tiens, on ne demande pas le nombre d'enfants), religion (?). C'est la question sur la situation professionnelle qui est franchement aberrante.

Nous pouvons nous déclarer indépendantes: traductrice, avocate, cheffe d'entreprise, épicière, couturière à domicile, nous avons pour seul commun dénominateur de ne pas avoir de feuille de paie.

Ou occupées dans l'entreprise d'un membre de la famille: vous êtes la fille du fermier, la femme du boulanger, vous êtes l'égale de la soeur de Dieter B.

Ou apprentie: passe encore.

Enfin on retrouve la hiérarchie: le haut (directrice, fondée de pouvoir, fonctionnaire supérieure), le milieu (cadre «moyen ou inférieur»), le bas («autre [sic], par ex. ouvrier, employé, stagiaire»). Catégories apparemment claires pour les statisticiens — mais c'est aux questionnés de s'y mettre eux-mêmes. Où vous situez-vous, assistante sociale, per-

manente syndicale, mécanicienne d'entretien, jardinière de Cocagne, rédactrice de DP? Au milieu, bien sûr; ou alors, selon vos ambitions, plus haut ou plus bas... Un prof de gymnase peut se dire «maître d'école», un balayeur de parking être bombardé «technicien de surface»: ils atterriront dans la bonne moyenne, encore.

La question suivante demande certes un libellé plus précis de la profession; il reste que tous les salariés peuvent décider de la place qu'ils se donnent dans la hiérarchie professionnelle, et que les non salariés sont regroupés dans des amalgames informes. Heureux les bureaucrates et technocrates qui sauront fonder des politiques là-dessus.

Que l'on réponde ou non à ce recensement, qu'on le remplisse sincèrement ou non, cela produira sans doute du papier et des emplois, mais cela ne produira guère de connaissance ou d'instruments pour une action sociale.

Les habitants de la Suisse sont des gens moyens habitant des logements moyens, la courbe de Gauss ne fait pas de hic, le consensus est conforté.

Marianne Enckell

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Marianne Enckell collabore au Centre international de recherches sur l'anarchisme, à Lausanne.

Sur ce même sujet, on lira aussi l'éditorial paru dans DP 994, du 10.5.90.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Pléthore d'écrits

Je vous disais bien que la vie d'un chroniqueur, aujourd'hui, est impossible, devant la marée de livres qui monte jusqu'à tout engloutir. Depuis la semaine passée, les romans de Charles-Edouard Racine (*Les Nains bleus*) et de Michel Buenzod (*La Fabrique du corps*, roman historique consacré à André Vesale, un médecin du XVI<sup>e</sup> siècle), que j'annonçais, sont parus. A quoi s'ajoutent *Les Carnets du désert*, de Georges Haldas; *La Straniera*, récits de Jean Pache. Et deux nouveaux venus: de Roland Buti, *Les Ames lestées*, nouvelles, dont les deux ou trois que j'ai lues m'ont paru

remarquables, et les *Contes fous aux portes de la mort*, de Patricia Hernandez, qui a dix-huit ans... Si l'on se permet d'être charmante (à en juger d'après la photo), de pratiquer l'aïkido (je ne sais pas ce que c'est), la moto, et de publier à peine sevrée — où allons-nous?

A quoi s'ajoute surtout le deuxième volume d'*Approche de la mystique* de Carl-A. Keller, que nous attendions depuis un an et plus!

Dans le cas particulier, le recenseur voit d'ailleurs son ennui considérablement aggravé par l'ampleur de l'œuvre (deux

## Les radicaux en veulent

(cfp) Une association de fonctionnaires radicaux s'est constituée à Berne. Il s'agit d'un groupement qui vise entre autres à faciliter l'accès à des postes dirigeants pour les fonctionnaires fédéraux membres du parti ou sympathisants. Comme nous l'indiquions (DP 1014), il ne s'agit pas d'une organisation syndicale, mais plutôt, pour reprendre la terminologie communiste, de l'équivalent d'une cellule d'entreprise. En ce qui concerne la place des radicaux dans l'administration fédérale, elle est encore confortable au sommet, même si elle est de plus en plus contestée par les démocrates-chrétiens et s'il a fallu accorder quelques positions aux socialis-

tes notamment. L'administration fédérale n'est pas, et il s'en faut de beaucoup, politisée au sens que l'on donne à ce terme aux Etats-Unis par exemple, mais on peut imaginer que la perte de mandats, pour tenir compte des autres candidats, ne va pas sans susciter quelques déceptions. Déjà la thèse de doctorat d'Ulrich Klöti (*Die Chefbeamten der Schweizerischen Bundesverwaltung* - 1972) avait indiqué, pour les années 1938, 1955 et 1969, la très forte présence radicale parmi les cadres supérieurs de l'administration fédérale. Il s'agit, évidemment, de l'héritage légué par la majorité absolue radicale au Conseil fédéral de 1848 à 1943. On constate

volumes, cinq cents pages...), par son extraordinaire richesse — et par le fait qu'il se sent particulièrement incompétent, des auteurs comme *Ruzbehan Bagli*, *Sabbataï Zevi (Sevi)* ou *Tulpule, Shankar Gopal*, ne lui étant pas très familiers... J'ai donc commencé par parcourir l'index, tout heureux de rencontrer au passage Jean-Philippe Dutoit-Membrini, pasteur vaudois du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a son importance dans ce qu'Auguste Viatte nomme «les sources occultes du romantisme» et qu'il mentionne aux côtés du Chevalier de Langallerie (lequel a sa rue, à Lausanne) et de quelques autres.

Tout à fait par hasard, m'étant plongé dans le paragraphe 6 du chapitre 7, intitulé «Phénoménologie de la folie mystique», je suis «tombé» sur le Rabbi Menahem Mendel de Kotzk, «l'un des hasidim les plus étranges, les plus mystérieux».

«Il passait pour un homme sombre, toujours préoccupé de l'exécution minutieuse de la Torah, presque fanatique. Mais un vendredi soir, début du sabbat, en 1840 (ou 1839), il se passa quelque chose dont la tradition hasidique ne parle qu'à demi-mot: un événement inouï, blasphématoire, terrible, qu'on ose à peine évoquer dans la pensée. (...) Mendel aurait crié: "Je demande justice! N'avons-nous pas assez souffert?" (...) Selon d'autres, il aurait crié: "Sortez d'ici vous les fous! Je ne suis ni rabbin ni le fils d'un rabbin." Par la suite, Mendel se retira, s'enfermant dans une

pièce attenante à la synagogue, il n'en serait plus sorti jusqu'à sa mort survenue en 1859.»

Commentaire d'Elie Wiesel:

«Depuis le Rabbi de Kotzk, nous savons qu'on peut s'enivrer de Dieu, qu'on peut lui offrir sa raison en plus de son âme. On peut devenir fou de Dieu, fou en Dieu.» (In: *Célébration hassidique*, Paris 1972 - cité pp. 56-57).

Me voilà bouleversé!

Il me semble entendre les paroles du chevalier, au moment où la Mort emmène son compagnon (In: *Le Septième Sceau de Bergmann*): «Je proteste».

Ou le grand cri de Gwynplaine, le héros de *L'Homme-qui-rit*, de Victor Hugo, à la Chambre des Lords: «Non content!» Ou bien sûr cet autre cri qui traverse les siècles: «Eloï, Eloï, lama sabachthani?»

Mais alors, si par «mystique» on entend la possibilité, le pouvoir d'entrer en relation directe et intime avec Dieu, il s'agirait du Dieu caché dont parle Pascal; du Dieu parfaitement silencieux dont il est question dans les essais et les romans de Brice Parain... Et Mendel, bien plus que l'ivresse de Dieu, exprimerait l'effroi, voire la révolte de la créature devant cette absence et devant ce silence — devant un Dieu plus redoutable que le Dieu vengeur et jaloux de l'Ancien Testament...?

...Si j'étais vous, je m'en tiendrais au commentaire de Wiesel! Quant au très beau livre de Carl A. Keller, si vous le permettez, j'y reviendrai. ■

d'ailleurs que le comité de la nouvelle association compte trois membres, dont deux ont le titre de directeur, un dans l'administration centrale et l'autre aux CFF.

La nouvelle association accueillera aussi des membres n'appartenant pas au parti radical, mais ils devront payer une cotisation bien plus élevée.

Notons encore qu'une association des fonctionnaires socialistes existe depuis quelques années; elle est, en fait, plus une amicale qu'un groupement militant ■.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Michel Béguelin, Jean-Louis Cornuz, Jean-

Pierre Ghelfi, Ariane Méade, G.-S. Metraux

L'invitée de DP: Marianne Enckell

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Ici et là...

● Colloque public **Situation de l'avortement en Suisse et dans deux autres pays: prévention et pratiques.** Le samedi 24 novembre 1990 de 9.30 à 17 heures à l'Hôtel Continental, Salon Erni, place de la Gare 2, à Lausanne. Organisé par l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception, l'Association suisse des conseillères en planning familial, l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement et l'Association suisse pour les droits de la femme. Renseignements et inscription (10 francs): ASDAC, case postale 38, 1000 Lausanne 9.

● **III<sup>e</sup> journées internationales de littérature hispano-américaine.** Les frontières dans la littérature hispano-américaine: sociales, culturelles, ethniques et temporelles. Les 14 et 15 novembre à la Salle Simón I. Patiño, à Genève. Renseignements: Fondation Simón I. Patiño, téléphone: 022 47 02 11.

# L'action sociale en chiffres

Les professionnels du social sont mieux connus pour leur sollicitude envers la clientèle que pour leur dévouement aux chiffres. Pourtant, les temps changent, si l'on en juge par quelques études, articles et autres séminaires récents consacrés à l'évaluation et à la statistique dans le travail social. Dans ce contexte, saluons la revue genevoise d'information sociale *Expression* qui dans son dernier numéro présente un dossier «L'année sociale en chiffres» où sont groupées en 53 tableaux et 14 pages des données concernant l'action sociale poursuivie dans le canton... en quelque sorte la riposte sociale à *La Vie économique*.

A l'instar de la statistique officielle, aucune interprétation n'accompagne les tableaux, qui sont proposés plutôt comme un outil que chacun exploitera à sa guise. DP n'a pas résisté pour sa part à la tentation de se livrer à quelques analyses. Par exemple, le défi que lance le vieillissement de la population ressort clairement tout au long du travail: si la population du canton n'augmente qu'à peine — 0,8% entre 1987 et 1989 — celle de plus de 80 ans a augmenté de 7% pendant la même période. L'effort fait pour répondre aux besoins spécifiques de ce groupe d'âge est déjà impressionnant: évolution importante du nombre de lits en établissement pour les plus dépendants, extension rapide des services à domicile. Le coût de cet effort est également mis durement en évidence par la hausse effarante de l'assistance médicale consacrée au placement des personnes âgées.

Autre exemple: ce genre d'information concrète permet de mettre en perspective — ce que certains journalistes du bout du lac n'ont pas su faire ces derniers temps — l'aide accordée en assistance publique, en particulier aux réfugiés. On y apprend, notamment, que si le nombre de requérants d'asile ayant recours à l'assistance publique a augmenté de presque mille (75%) en deux ans, l'aide moyenne par dossier a diminué de 17%. On remarque en plus une augmentation du remboursement de la dette d'assistance par l'ensemble des catégories aidées, de sorte que l'assistance nette aux frais du canton a diminué d'un tiers depuis 1987. De quoi calmer quelques hommes et femmes politiques parti-e-s en croisade pour défendre les contribuables.

Si l'utilité des données chiffrées est pleinement démontrée par ces exem-

ples, et par une multitude d'autres que chaque lecteur pourra déceler de lui-même à travers les pages d'*Expression*, quelques lacunes notables mettent en évidence deux problèmes, l'un concernant la statistique suisse en général, et l'autre touchant la structure de l'équipement social genevois en particulier.

D'abord, la difficulté de concilier l'intérêt de la Confédération et celui du canton en matière de statistiques est bien illustrée par le domaine de l'invalidité: pas la moindre miette d'information dans «L'année sociale en chiffres» sur les causes ou les types de handicap à Genève. Pourtant ces données sont publiées pour l'ensemble du pays par l'Office fédéral des assurances sociales. Que l'instance fédérale responsable de déboursier une prestation soit incapable de fournir les chiffres utiles aux cantons n'est que symptomatique du manque de moyens dont disposent les responsables de la statistique dans ce pays.

Le deuxième obstacle à l'obtention de statistiques complètes tient au fait que dans presque tous les secteurs, l'action sociale genevoise se trouve dispersée entre plusieurs organismes dont les chiffres (s'ils existent) ne sont pas toujours comparables. La quasi-absence de données sur les mineurs pris en charge en établissement reflète ce problème, qui touche également des domaines aussi divers que le handicap, le maintien à domicile, les établissements pour personnes âgées, l'assurance maladie, les allocations familiales...

Mais là aussi le vent tourne: plusieurs offices de coordination (notamment des secteurs jeunes et handicap) sont en train de mettre en place une statistique couvrant tout le secteur. La vaste étude *Philémon et Baucis* annoncée par le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond a

justement comme objectif non seulement de chiffrer l'ensemble des services en faveur des personnes âgées, mais aussi de faire collaborer les (trop?) nombreux organismes occupant le terrain. Genève ne compte pas moins de 400 organismes publics et privés actifs dans le domaine social. Une des tâches urgentes des nouveaux responsables de la politique sociale du canton sera d'exiger une meilleure collaboration entre les services, tant dans l'action que dans la mesure de l'action.

En ce qui concerne cette dernière, la chose semble être en bonne voie, car la statistique présentée dans *Expression* représente le fruit d'une collaboration entre le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, l'Hospice général et le Service cantonal de statistique.

Ariane Méade

## ÉCHOS DES MÉDIAS

La radio alternative zurichoise *LoRa* boucle ses comptes avec peine mais se lance dans une opération d'investissement pour accroître son audience. Cela implique la couverture de frais se montant à 100'000 francs. Un appel de fonds va être lancé. Actuellement *LoRa* émet en onze langues et s'adresse donc à de nombreuses minorités.

*Sonntagszeitung* annonce que des pourparlers sont en cours dans la perspective d'une fusion des deux émetteurs locaux bernois, tous deux fortement déficitaires. Il s'agit de *Förderband* et *extraBern*. Une solution viserait à maintenir, malgré tout, les deux concessions.

Surprise d'entendre à la revue de presse matinale de la radio romande la présentation d'articles parus dans *Bilan* et *Temps stratégique*, alors que l'on était habitué à n'y entendre présenter que la presse quotidienne et la presse hebdomadaire romande du groupe Ringier. L'exemplaire hebdomadaire de DP envoyé sous enveloppe à la radio finira peut-être lui aussi par fournir matière à citation.